

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022
À l'Aula du Collège du Cherrat à Saint-Prex

Présidence : Ziba Salangros
Secrétaire : Isabelle Muller
Présences : Selon la liste des présences

Mme Ziba Salangros, Présidente, ouvre la séance à 20h20 en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction, ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC ayant répondu à la convocation, laquelle a été adressée aux communes, conformément aux statuts de l'Association.

Ordre du jour :

Mme Ziba Salangros demande aux personnes présentes si elles souhaitent modifier un point à cet ordre du jour.

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022,
5. Préavis N° 4/09.2022 : relatif à la « Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – ORIF Morges »,
6. Préavis N° 5/09.2022 : relatif au « BUDGET 2023 »,
7. Préavis N° 6/09.2022 : relatif à une « Demande de crédit complémentaire – Secteur AJEMA et AFJ »,
8. Communications du Bureau,
9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

1. Liste des présences

Communes excusées (15) : Ballens – Buchillon – Chavannes-le-Veyron – Clarmont – Denens – Echichens - Eclépens – Etoy – La Chaux – L'Isle – Mont-la-Ville – Saint-Livres – Saint-Oyens – Senarclens – Vaux-sur-Morges.

5 communes absentes non excusées.

36/56.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Nous avons reçu des annonces de démissions :

Mme Edyta Lopizzo – Bremblens : remplacée par Mme Maeva Früh

Mme Nicole Mayor – Mollens : remplacée par Mme Christelle Meyer

M. Claude Ruch – Romanel-sur-Morges : remplacé par Mme Patricia Chabanel

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté, à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

Mme Ziba Salangros prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal, de bien vouloir se présenter devant l'Assemblée, afin qu'elle puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont :

Mme Maeva **Früh** (Bremblens)

M. Louis-Henri **Delarageaz** (Bremblens)

Mme Patricia **Chabanel** (Romanel-sur-Morges)

M. Daniel **Pittet** (Bière)

M. Andreas **Meyer** (Féchy)

Mme Estelle **Deville** (Denges)

M. Pierre-André **Pernoud** (Gollion)

Mme Ziba Salangros demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance de la prestation de serment et l'avoir acceptée, ces personnes sont considérées comme membres du Conseil Intercommunal et peuvent tout de suite participer aux délibérations.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

Le PV de la séance du 16 juin 2022 n'ayant pas été transmis à l'assemblée, son adoption est :

« **Reportée à la prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal soit le 22 juin 2023** »

5. Préavis N° 4/09.2022 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – ORIF Morges

La Parole est donnée à Raphaël Gonzalez (Bougy-Villars), rapporteur de la Commission ad-hoc qui lit le rapport.

Les conclusions sont identiques au préavis du CODIR.

La discussion est ouverte.

Mme Patricia Chabanel (Romanel-sur-Morges): demande comment ventiler, dans le budget d'une commune, la répartition du montant de CHF 107'600.- (selon le taux d'occupation) ?

M. Anthony Vieira (Directeur ARASMAC): des contrats seront signés et nous pourrions déterminer la consommation par enfant et par commune. C'est sur cette base que la ventilation sera effectuée. Mais ceci est pour plus tard. Pour le moment il faut faire une estimation pour le budget.

Mme Valérie Induni (Présidente CODIR): chaque part doit être estimée, un pourcentage sur le tout, avec un même ratio. Nous ne pouvons pas savoir quels enfants sont concernés.

M. Andreas Meyer (Féchy): où ces nouvelles places d'accueil se trouvent-elles ? Est-ce que chaque commune paie le solde de 10% ?

M. Anthony Vieira (Directeur ARASMAC): les nouvelles places se situent à Morges. Oui chaque commune paie le 10%.

La parole n'étant plus demandée, Mme Ziba Salangros clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis N° 4/09.2022 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis N° 5/09.2022 : BUDGET 2023

La parole est donnée à M. Lionel Tissot (Moiry), de la Commission de Gestion, qui lit le rapport.
Les conclusions sont identiques au préavis du CODIR.

La discussion est ouverte.

Mme Marie-Christine Gilliéron (Haute-Morges): Taux IPC – 2,5% (sous réserve du chiffre de septembre) – Rapports de commission – p. 2 dernière phrase 0,70 p/habitants, y a-t-il des projets en cours ?

Mme Valérie Induni (Présidente CODIR): un groupe de travail, qui s'occupe de l'accueil de jour et d'autres projets, et se réunit régulièrement. Au niveau de l'action sociale, nous soutenons des projets. Au niveau de l'AJEMA, nous avons une séance par mois.

Question concernant le point 3011.13 « personnel temporaire » en 2021 10'400.- / en 2022 36'000.- / en 2023 66'000.- Pourquoi ces différences ?

M. Anthony Vieira (Directeur ARASMAC): nous nous sommes fondés sur la masse salariale et avons ajouté 2%, qui est la valeur de référence.

Mme Patricia Chabanel (Romanel-sur-Morges): répartition par commune, pour quelques communes le changement est significatif. Pourquoi y-a-t-il ce changement majeur ?

Mme Anne-Laure Girard (boursière ARASMAC): les changements majeurs ne concernent que « l'enfance ». Nous avons fait une simulation liée au nombre futur d'enfants.

La parole n'étant plus demandée Mme Ziba Salangros clôt la discussion et passe au vote pour les Communes AJEMA.

Le Préavis N° 5/09.2022 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis N° 6/09.2022 : Demande de crédit complémentaire – Secteur AJEMA et AFJ

La parole est donnée à M. Lionel Tissot (Moiry), de la Commission de Gestion, qui lit le rapport.
Les conclusions sont identiques au préavis du CODIR.

La discussion est ouverte.

M. Andreas Meyer (Féchy): concernant l'encadrement renforcé, est-ce une demande du Canton ? Sommes-nous obligés ?

M. Anthony Vieira (Directeur ARASMAC): ce sont les nouvelles directives du Canton. L'accueil des enfants en réseau est important, surtout afin de pouvoir coordonner le suivi et un meilleur accompagnement scolaire.

M. Patrick Guex (Allaman): l'AJEMA doit être améliorée ; le Canton devrait affermir sa participation.

M. Vincent Jaques (Morges): le budget 2023 du Canton prévoit CHF 12'000'000.- pour l'AJEMA.

M. Patrick Guex (Allaman): espère qu'une partie sera allouée à notre réseau.

M. Laurent Guignard (Gimel): est-ce que tout le monde est logé à la même enseigne au niveau de la ventilation de la LPP ?

M. Anthony Vieira (Directeur ARASMAC): au niveau du 2^{ème} pilier, selon l'âge, le taux augmente. Au niveau de l'AVS (AVS – réserves – divers), c'est alors en fonction des contrats CDD – CDI. Ce qui peut faire varier les montants.

La parole n'étant plus demandée Mme Ziba Salangros clôt la discussion et passe au vote pour les Communes AJEMA.

Le Préavis N° 6/09.2022 est accepté à l'unanimité.

8. Communications du Bureau

Concernant les communications d'usage, nous rencontrons des difficultés.

Ce soir le PV n'a pas été envoyé aux Conseillers/Conseillères, c'est une erreur de la secrétaire Mme Isabelle Muller. Elle sera plus attentive aux envois.

Nous adressons les convocations à tous les délégués-es ainsi qu'aux greffes.

En cas d'empêchement veuillez transmettre ces documents aux remplaçants-tes ou de prendre le soin d'excuser votre commune.

Dates à retenir et surtout à planifier :

Jeudi 30 mars 2023 à 19h00 - AJEMA – lieu à déterminer

Jeudi 22 juin 2023 à 19h00 – Conseil Intercommunal - comptes 2022 et rapport de Gestion 2022 – lieu à déterminer

Jeudi 28 septembre 2023 à 19h00 – Conseil Intercommunal – Budget 2024 – lieu à déterminer

9. Communications du Comité de direction ARASMAC

Mme Valérie Induni (Présidente du CODIR) prend la parole.

- Concernant l'interpellation pour les signatures des documents mis en ligne (Aubonne). Mme Induni s'est renseignée auprès de la Préfecture. Tous les documents publics seront envoyés NON signés avec la mention : « les préavis signés peuvent être consultés auprès de l'ARASMAC ».

- Plusieurs communes ont bénéficié d'une présentation des différentes prestations ARASMAC. Un courrier sera adressé à toutes les communes pour les informer qu'une présentation pourra être faite aux communes qui le demandent.

10. Divers & propositions

- M. Laurent Guignard (Gimel), demande à ce que soit mentionné sur ce PV que :

L'adoption du PV de la séance du 16 juin 2022 sera votée lors de l'assemblée du 22 juin 2023.

La parole n'étant plus demandée,

La séance est levée à 21h08

Au nom du Conseil intercommunal

Ziba Salangros
Présidente

Isabelle Muller
Secrétaire



Le 2 octobre 2022 /ZS - im

LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

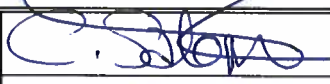
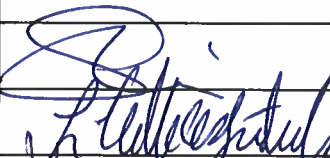








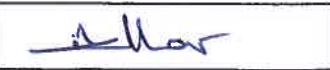

du 29 septembre 2022 à 20h15,

à l'Aula du Collège du Cherrat à Saint-Prex

56 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du-de la délégué-e (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	DORNIER Vincent	
Allaman	GUYEX Patrick	
Aubonne	WINDOR SANDRA	
Ballens	Excusé	
Berolle	GRAS Anne-Catherine	
Bière	Excusé PILLAT Daniel	
Bougy-Villars	CONZALEZ Raphaël	
Bremblens	MAEVA FRÜH + LOUIS-HENRI DELARAGEAZ	
Buchillon	Excusé	
Chavannes-le-Veyron	Excusé	
Chevilly	CHAMPAUD Bidser	
Chigny		
Clarmont	Excusé	
Cossonay	Florence Texier-Claessen	
Cuarnens	Paydregnet Laurence	
Denens	Excusé	
Denges	DEVILLE ESTELLE	
Dizy		
Echandens	ZURN Katharina	
Echichens	Excusé	

W.D.
Früh

Eclépens	Excusé	
Etoy	Excusé	
Féchy	ANDREAS MEYER	Atleyer
Ferreyres	Katarina Mrazek	Katzen 3ff
Gimel	Guyard Laurent	L. S.
Gollion	Guyard Laurent	Pernod - R/A
Grancy	Jushne Widmer	J. Widmer
Hautemorges	Gilieron P. Chishine	Gilieron
La Chaux	Excusé	
La Sarraz	Raymond Mado	Raymond
L'Isle	Excusé	
Lavigny	Faure Willy	Willy
Lonay	Elisabeth Murewod	Murewod
Lully		
Lussy-sur-Morges	Aline Gicot	Aline
Mauraz	Claude Scherer	Scherer
Moiry	Tissot Lionel	Lionel
Mollens		
Mont-la-Ville	Excusé	
Montricher		
Morges	Jacques Vincent	Vincent
Orny	Sieba Thylène	Thylène
Pompaples	DONTON Flavie	Flavie
Préverenges	DELAUENNE Guy	Guy
Romanel-sur-Morges	Chabanel Patricia	Chabanel
Saint-Livres	Excusé	
Saint-Oyens	Excusé	
Saint-Prex	Porzi Stéphane	Porzi
Saubraz	Chabanel Jacques	Chabanel
Senarclens	Excusé	

Tolochenaz	Caridad SALOMÉ	
Vaux-sur-Morges	Excusé	
Villars-sous-Yens	CR. Au bert	CR. Au bert
Vufflens-le-Château	Nussbaum Sylvie	Husbaume
Vullierens	PERRIN Fabienne	Perrin
Yens	Sabina Hansen	Sabina
COMITÉ DE DIRECTION ARSMAC		
COMMUNES	NOMS ET PRENOMS	Signatures
Aclens	CIANA Sylvie (vice-Présidente)	
Aubonne	KILLIAS LEUTWILER Lorette	
Cossonay	INDUNI Valérie (Présidente)	
Etoy	SEVERIN Tania	
Hautemorges	DELAY François	excusé
Morges	PELLEGRINO Laurent	
Saint-Prex	HENNARD Anthony	
DIRECTION - BUREAU		
VIEIRA Anthony	Directeur ARSMAC	
CANOSA Manuel	Adjoint directeur Bureau	
SALANGROS Ziba	Présidente CI ARSMAC	
GILARD Annette		
MULLER Isabelle	Secrétaire CI ARSMAC	

le 29 septembre 2022

.....15..... excusés sur 56 communes

5 non excusés

.....36..... présents sur 56 communes